

REVUE de PRESSE

Les articles sont résumés le plus objectivement possible; les opinions qu'ils contiennent n'engagent en rien la responsabilité de TransVIE. Le choix des articles repose uniquement sur l'intérêt que peuvent en tirer les lecteurs.

Avortement

En France, Mme Véronique Neiertz, ardente promotrice de l'avortement, a été maintenue au poste de Secrétaire d'Etat aux Droits de la Femme par le nouveau premier ministre Pierre Bérégovoy.

Le 04/03/92, un sous-comité sur les droits civils et constitutionnels de la Chambre des Représentants des Etats-Unis a procédé à des auditions concernant un projet de loi, le "Freedom of Choice Act" ("Loi pour la Liberté de Choix") qui, s'il était adopté, aurait pour effet d'imposer l'avortement-sur-demande dans tous les Etats de la Fédération. Il éliminerait toute possibilité de réguler l'avortement au niveau des Etats, et par là même neutraliserait les gains en faveur de la vie qui ont été obtenus dans le passé récent auprès de la Cour Suprême, et même d'autres gains futurs. Il aurait aussi pour effet d'élever un peu plus la tension sur la question de l'avortement aux élections de novembre. Le président Georges Bush a déjà promis d'apposer son veto à la proposition de loi.

(USA Today 05/03/92 et divers, in IRLF WR 06/03/92)

Aux Etats-Unis, plusieurs batailles politiques ont lieu dans différents Etats autour de projets de lois relatifs à l'avortement et qui seront soumis aux députés cette année :

- restriction de l'usage de finances publiques pour l'avortement : à Rhodes Island et dans la Virginie Occidentale;
- utilisation de finances publiques pour l'avortement à Rhodes Island, à Washington, à New York et dans le Minnesota;
- consentement parental dans le Delaware, le Kansas, à New-York, dans les Iles Hawaï, l'Oklahoma, Rhodes Island, le Vermont, la Virginie Occidentale et le Wisconsin;
- consentement éclairé (les avorteurs devant informer leurs patientes du développement foetal et des alternatives) en Géorgie, dans les Iles Hawaï, le Kansas, le Michigan, à New York, dans le Dakota du Nord, l'Oklahoma, la Caroline du Sud, le Vermont et la Virginie Occidentale.
- proposition de criminaliser le blocage des avortoirs (sauvetages) dans plusieurs Etats, dont la Caroline du Sud, le Nevada, le Minnesota et la Floride.

En Alaska, un projet de loi déjà bien avancé empêcherait l'Etat de placer des restrictions à l'avortement. En Californie, un projet de loi déjà bien avancé procurerait une clause de conscience aux médecins et aides médicaux qui refuseraient de participer à l'avortement. Dans le Delaware, un projet de loi obligerait les avorteurs à prendre la responsabilité financière de leurs avortements sur des mineures, à moins que les parents fournissent un

certificat écrit selon lequel ils prendront à leur charge l'avortement. En Géorgie, un projet de loi obligerait les avortoirs à publier les noms et références professionnelles des avorteurs qu'ils emploient. Dans le Maryland, une loi qui autorise l'avortement sur demande a été suspendue jusqu'au résultat d'un référendum sur la question qui aura lieu en novembre 92. Dans le Missouri, une cour d'appel fédérale a autorisé l'Etat à supprimer l'avortement de la liste des soins de base que les assurances-santé doivent couvrir. L'Etat de New-york étudie un projet de loi qui interdirait de réaliser les avortements ailleurs que dans un hôpital ou un lieu agréé par les autorités municipales. Dans ce même Etat, un jugement est en cours visant à restreindre les protestations de masse à l'extérieur des avortoirs.

(Trentadue 07/02/92, USA Today 04/03/92, et divers, in IRLF WR 06/03/92)

Une cour d'appel fédérale de San Francisco, a autorisé un enfant qui était un fœtus de deux mois lorsque son père a été assassiné, à ester en justice à propos de ce meurtre. C'est la première fois que le statut de personne devant la justice est reconnu à un enfant à naître depuis la décision "Roe v. Wade" de la Cour Suprême en 1973 selon laquelle "un fœtus n'est pas une personne".

(Life Advocate, 02/92)

Une cour de justice a décidé que l'Université de sciences médicales de l'Arkansas devait fournir à ses accusateurs pro-vie les détails du coût des avortements. Les plaignants l'ont accusée d'avoir violé un amendement à la Constitution, passé en 1988, qui interdit l'utilisation de finances publiques pour l'avortement, excepté pour sauver la vie de la mère.

(USA Today 05/03/92, in IRLF WR 12/03/92)

Les statistiques du département de la Santé du Nebraska mettent en évidence une chute d'un tiers du nombre d'avortements mensuellement commis sur des filles de moins de 18 ans depuis qu'une loi, réclamant que les parents soient informés, est appliquée (09/91).

(USA Today 07/03/92, in IRLF WR, 12/03/92)

Dans l'Ohio, une loi instituant un délai de réflexion de 24 heures avant tout avortement après que l'avorteur ait expliqué en détails à la femme la procédure et les alternatives, est entrée en application le 29/01/92.

(in IRLF WR, 12/03/92)

Dans l'Oregon, un Centre de soins pour femmes féministes a ouvert son propre avortoir pour faire face au nombre décroissant des autres avortoirs.

(USA Today, 05/03/92)

Dans le Texas, l'évêque catholique René H. Gracida, de Corpus Christi, a diffusé une "lettre pastorale sur le racisme et l'avortement". Il y rappelle que "des millions de dollars sont dépensés dans une propagande massive ayant pour but de ré-éduquer [les femmes des minorités raciales] pour les amener à penser que l'avortement n'est pas seulement un moyen acceptable de contrôler des naissances, mais que c'est en fait ce que la "femme libérée" moderne doit faire pour se libérer de l'esclavage de l'homme, ou

de l' Eglise, ou de la société en général".

(in IRLF WR, 12/03/92)

Le gouverneur du Vermont ayant annoncé son intention de donner US\$350 000 tirés des finances publiques au Planning Familial du Vermont, les associations pro-vie et les chefs-de-file religieux ont annoncé qu'ils feraient pression sur les législateurs pour qu'ils votent contre cette proposition et financent à la place d'autres agences d'éducation sexuelle, en particulier celles qui promeuvent la chasteté.

(IRLF WR, 23/02/92)

Le sénat de l'Etat de Virginie a approuvé le 04/03/92 un projet de loi obligeant les avorteurs à pré venir les parents avant de réaliser un avortement sur une mineure. Un projet similaire a déjà passé le stade de la Chambre des représentants. Le 02/03/92, une commission du Sénat avait tué dans l'oeuf un projet de loi qui aurait accru les pénalités encourues par les protestataires pro-vie qui bloquent les accès des avortoirs.

(IRLF WR, 12/03/92)

Le recomptage des votes du referendum du 05/11/91 dans l'Etat de Washington a confirmé la victoire à une très frêle majorité (4200 voix, soit 0,3%) d'une proposition de loi instituant l'avortement en droit de la femme dans cet Etat [Cf transVIE-mag 11].

(Life Advocates, 02/92)

Un projet de loi original est à l'étude dans le Wisconsin. Son originalité repose sur la combinaison dans la même loi de mesures plaçant quelques restrictions à l'avortement et de mesures en faveur des femmes qui choisissent la vie, de l'adoption, et des familles.

(IRLF WR, 12/03/92)

En Tchécoslovaquie, le gouvernement régional de Slovaquie envisage de remplacer la loi actuelle, qui autorise l'avortement sur demande, par une autre qui spécifierait les cas où l'avortement serait légal : en cas d'handicap de l'enfant, en cas de danger pour la santé de la mère, ou si la venue de l'enfant entraîne de sérieuses difficultés sociales. L'avortement devra être approuvé par une commission médicale établie par l'Etat.

(IRLF WR 06/03/92)

Les médecins polonais ont approuvé un nouveau Code d'éthique médicale qui autorise l'avortement "pour sauver la vie et la santé de la mère ou en cas de grossesse résultant d'un crime". Selon une traduction officielle française, l'avortement n'est explicitement amoral que dans le cas de malformations fœtales ou de défaut génétique. Le Code contient également un serment par lequel les médecins promettent de "servir la vie et la santé humaine dès la conception", et l'euthanasie est également interdite.

(IRLF WR 06/03/92)

En Australie du Sud, le seul état australien où l'avortement soit en fait légal (bien que largement pratiqué dans les autres états), les statistiques pour 1990 montrent que 26% des femmes commettant un avortement en ont déjà commis au moins un auparavant. 96% des avortements ont été commis cette année-là pour "désordre psychiatrique".

(Life Letter été 92, in IRLF WR 12/03/92)

Dans la capitale du Guatemala, en janvier, une conférence sur la santé de la femme a été utilisée par des associations anti-vie pour promouvoir l'avortement en Amérique Centrale. Les participants (parmi lesquels des travailleurs sociaux et des juristes), ont

pu entendre que l'Amérique Latine avait un des taux d'avortement les plus élevés du monde, et que l'avortement était une cause majeure de mort maternelle. Un représentant du Population Council (USA) a réclamé sa légalisation, affirmant que "Ce n'est pas l'avortement qui tue les femmes, mais les avortements pratiqués sans précautions". La conférence était sponsorisée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

(IRLF WR, 12/03/92)

Euthanasie/Suicide

Le manuel de suicide "Exit Final" a été retiré du marché français après intervention de l'ADIS (Association de Défense contre l'Incitation au Suicide) auprès du Garde des Sceaux qui a fait appliquer la loi du 31/12/87 contre la provocation au suicide. En Australie, le livre (publié sous le titre "Final Exit") a été également interdit sur le fait qu'il ne fait pas qu'exprimer une opinion mais donne bel et bien des recettes pour se suicider. C'est l'association Droit à la Vie Australie qui avait réclamé l'interdiction.

(Communiqué ADIS; Right to Life Australia 06/03/92, in IRLF WR 06/03/92)

En Californie, plusieurs suicides ont été reliés après investigations à la lecture du manuel de suicide "Final exit".

(USA Today 02/01/92, in IRLF WR 12/03/92)

A Atlanta, en Georgie, une infirmière et trois autres travailleurs ont été licenciés après avoir surdosé de médicaments une patiente de 87 ans en phase terminale.

(USA Today 28/12/92, in IRLF WR 12/03/92)

Dans le New Hampshire, il a été introduit un projet de loi intitulé "Loi pour une mort dans la dignité" qui légaliserait l'assistance au suicide des patients en phase terminale.

(IRLF WR, 12/03/92)

Euthanasie/infanticide

Le gouvernement néerlandais a soumis le 01/04/92 aux députés du pays son projet de loi légalisant l'euthanasie. Si le projet est adopté tel quel, l'euthanasie restera un homicide, mais la justice pourra décider de classer chaque affaire en fonction des circonstances consignées dans une "Déclaration d'interruption de vie" que le médecin devra remplir obligatoirement. Le projet de loi n'autorise pas uniquement l'euthanasie sur demande, mais aussi l'assistance au suicide et l'euthanasie sans le consentement du patient (pour les malades comateux et les nouveau-nés handicapés [= infanticide]).

(Le monde, 02/04/92)

Recherche utilisant des foetus

Une ancienne employée de l'avorteur Abu Hayat est venue témoigner devant la Commission de Surveillance de la Profession Médicale de New-York de ce que son ancien patron congelait des foetus avortés, les uns étant cédés à un laboratoire de recherche, les autres étudiés sur place.

(Life Advocate, 02/92)

Bioéthique

Le 25/03/92, le conseil des ministres a adopté les trois projets de lois sur la bioéthique qui seront présentés au Parlement prochainement.

Bien qu'assortis de grands principes nobles, ces textes, qui font la part belle aux lobbies médicaux et pharmaceutiques, sont des plus critiquables dans le détail. Parmi les insuffisances les plus criantes, on notera la non-définition des couples susceptibles d'avoir recours aux procréations médicalement assistées (PMA)(mariés ? concubins de circonstance ? homosexuels ?), l'assimilation des embryons à un simple tissu sans protection spécifique, la légalisation de l'eugénisme (utilisation des PMA pour des couples fertiles en vue de trier les embryons et éliminer ceux atteints d'un défaut), une définition étatique de la mort (le Conseil d'Etat sera chargé de définir la mort ouvrant accès au prélèvement d'organes), aucune interdiction de la "réduction embryonnaire" (avortement sélectif dans le cas de grossesses multiples). Les lois Huriot et Caillavet de 1988, qui autorisent le prélèvement d'organes sans le consentement du donneur, en sortent renforcées. D'une manière générale, les projets présentés favorisent les donateurs de gamète, les parents (le désir d'enfant), l'intérêt de la société, et la profession médicale au détriment de l'individu (droits de l'enfant ou du patient).

Les principes généraux de ces trois projets pourraient être érigés en principes constitutionnels à l'occasion de la réforme annoncée par le Pdt F. Mitterrand.

[Les projets ont été diversement accueillis par la presse; les termes élogieux copiés sur ceux du porte-parole du gouvernement ont peu à peu cédé la place au fil des jours, dans plusieurs journaux de tendances politiques diverses, à des analyses plus sérieuses des textes et à la déception.]

(*La Croix*, 20/03/92; *Le Monde*, *Le Quot. de Paris*, *Le Figaro*, 25/03/92; *Le Figaro*, *Famille Chrétienne*, *Le Monde*, *Le Quot. de Paris*, *La Croix*, *Libération*, 26/03/92; *Présent*, 27/03/92; *Le Figaro*, 28/03/92; *Présent*, 30/03/92; *Libération*, 02/04/92)

Les présidents des comités nationaux d'éthique d'Europe se sont réunis pour la première fois à Madrid le 25/03/92. Ils ont adopté une proposition de Mme Catherine Lalumière, secrétaire générale au Conseil de l'Europe, créant une "Conférence permanente des comités nationaux d'éthique dans l'Europe", qui se réunira une fois l'an et dont le secrétariat sera pris en charge par le Conseil de l'Europe.

(*Libération*, 26/03/92; *Le Monde*, 26/03/92, 27/03/92)

Mme Lalumière a annoncé la parution avant fin 93 d'une Convention Européenne de Bioéthique, court texte rappelant des principes fondamentaux, et accompagné de protocoles additionnels plus précis : expérimentation sur l'homme, transplantation d'organes, génétique humaine, PMA,... Certains de ces textes sont déjà en cours de rédaction.

(*Le Monde*, 27/03/92; *La Croix*, 27/03/92)

Politique Familiale

Selon les statistiques de l'Institut national de statistiques (INSEE), le surcroît de dépenses engendré dans un ménage par la venue au monde du premier enfant a augmenté de 58% entre 1979 et 89 (+62% pour le second et +45% pour le troisième). Ce surcoût s'explique partiellement par une dévalorisation de la base de calcul des prestations familiales : +36% depuis 83 contre une inflation de +41%.

(*Le Quot. de Paris*, 07/03/92)

Opérations sauvetages

37 personnes se réclamant d'Opération Sauvetage ont occupé le 02/04/92 l'avortoir de la "Maison de santé Protestante de Nîmes, France, où plus de 450 avortements ont été commis en 1991. Arrivés à 08h30, les sauveteurs sont partis d'eux-mêmes à midi après avoir empêché les 5 avortements programmés ce jour-là d'être commis. Pour étouffer l'affaire et sauvegarder la réputation de sa clinique, le directeur de l'établissement a refusé aux forces de l'ordre le droit d'intervenir. Le sauvetage a été rapporté aux informations du soir sur FR3 Languedoc-Roussillon.

(*témoign oculaire*)

Roussel-Uclaf/Hoechst

Hoechst, maison-mère de Roussel-Uclaf (fabriquant du RU 486), a connu en 91 une baisse de 20% de son résultat net et s'attend à une année 92 difficile. Soumis en Allemagne à la pression des écologistes, le groupe a décidé d'implanter en France et au Japon deux usines utilisant les manipulations génétiques et initialement prévues pour l'Allemagne.

(*Le figaro*, 25/03/92)

Médecine anté-natale

Le 22/07/91, une équipe de chirurgiens de l'hôpital St Vincent-de-Paul à Paris a réalisé une première européenne en opérant *in utero* un enfant à la 28^e semaine de grossesse.

(*Le Figaro*, 26/03/92)

Démographie

Selon l'INSEE, la population de la France s'élevait en janvier 1992 à 57,2 millions d'habitants.

En 1991, il y a eu 759 000 naissances, contre 762 400 en 90, et 526 000 décès. Il y a eu 281 000 mariages, et 229 100 naissances hors-mariage, soit, pour la première fois, plus de 30% de toutes les naissances. L'indice de fécondité est passé de 1,78 en 90 à 1,77 en 91.

(*Le Quot. de Paris*, 21/03/92, 23/03/92; *Le Figaro*, 26/03/92)

Le Nigéria a publié le résultat de son recensement (11/91). Le nombre d'habitants recensés est de 88,5 millions, mais le gouvernement, la banque mondiale et la FNUAP estiment que le chiffre exact se rapproche plutôt de 110 millions.

(*Herald Trib. int.* 26/03/92)

Contraception

L'INSERM (Institut national de recherche médicale), chargé il y a trois mois par le gouvernement d'établir un rapport sur les avantages comparés des pilules contraceptives de 1^{ère} génération, de 2^e génération ("mini-pilules") et de 3^e génération ("micro-pilule") [ces deux catégories étant partiellement abortives], vient de remettre son rapport. Ce document conclut à l'absence de différences prouvées entre ces contraceptifs, ni du point de vue de l'efficacité, ni du point de vue de la nocivité. Notamment, aucune étude n'est parvenue à prouver une quelconque diminution du risque cardio-vasculaire lorsque l'on passe de la 1^{ère} à la 2^e génération, et aucune étude n'a même jamais été publiée concernant le passage de la 2^e à la 3^e génération.

(*Le Figaro*, 14/03/92)

Le ministre de la santé japonais vient de rejeter les demandes d'homologations établies par dix firmes pharmaceutiques pour des contraceptifs oraux ("pilule"). Parmi les raisons invoquées, on trouve l'absence de preuve de leur innocuité et les risques d'extension du Sida si la pilule vient à remplacer le préservatif. (20/03/92)

Société

Les députés socialistes JY Autexier et JP Michel ont déclaré qu'ils déposeraient bientôt un projet de loi créant un "Contrat d'union civil", sorte de contrat de concubinage. Le Mouvement Français du Planning Familial a aussitôt fait savoir qu'il soutiendrait ce projet adaptant le droit à l'évolution des mœurs en matière de "concubinage hétéro ou homosexuel" selon ses propres termes.

(Le Quotidien de Paris, 31/03/92)

Actions pour la vie

L'utilisation des chèques pré-imprimés fournis par les banques n'est pas une obligation. Par ailleurs un chèque passe en moyenne entre 16 mains avant d'être définitivement archivé. Partant de ces deux constatations, un imprimeur spécialisé de l'Illinois, aux Etats-Unis, propose des chéquiers pro-vie personnalisés comportant une illustration et un message pro-vie.

(Life advocate, 02/92)

Les diocèses catholiques de toute la Pologne ont organisé trois jours de prière (autour du 24/03/92) pour promouvoir le caractère sacré de la vie humaine.

Dans ce même pays, le tout premier d'une série de sifs-in à l'extérieur des avortoirs a été réalisé le 06/03/92 devant une clinique de Gdansk. 55 personnes y ont pris part, parmi lesquelles un évêque catholique américain et un pasteur presbytérien.

(IRLF WR, 12/03/92)

Plus de 700 participants, dont 35 venant du monde entier, ont participé à la récente Conférence Asie-Pacifique pro-vie, sponsorisée par Human life International et organisée par Pro-Life Philippines.

(IRLF WR, 12/03/92)

Dans le cadre du 500^e anniversaire de la découverte de l'Amérique, le Comité National pour la Vie du Mexique organisera les 22-24/04/92 la première conférence pro-vie latino-américaine.

(IRLF WR 12/03/92)

Les associations pro-vie du Queensland en Australie organiseront le 09/05/92 leur première "Marche pour les Petits Pieds", dans le but d'attirer l'attention sur le meurtre des enfants à naître et récolter de l'argent pour leurs travaux.

(IRLF WR, 12/03/92)

autres documents reçus

Dossier : **L'accouchement sous X.** (textes de lois et circulaires relatifs à l'adoption, à la filiation, à l'abandon; liste des associations autorisées pour servir d'intermédiaire pour le placement d'enfants en vue de l'adoption; commentaires, réflexions, témoignages).

Cahiers du Syndicat National des Gynécologues-Obstétriciens de France, 01/92.

Etude critique du **rapport de Noëlle Lenoire** : "Pour une démarche française en matière d'éthique médicale". 10 p.

(Amitiés Lorraines, 03/92).

Projets de lois du gouvernement sur la **bioéthique**, 03/92, et diverses analyses critiques.

Assistance sociale ou **politique familiale** ? Table ronde avec Alain Deleu (CFTC), Gérard-François Dumond (démographe), Martine Hallez (journaliste juridique), Anne-Marie Rocher (UDAF Yvelines), Paul de Viguierie (CN-AFC).

Famille Chrétienne 02/04/92, 6p.

Evelyne Sullerot, fondatrice du Mouvement français pour le Planning Familial, interviewée par S. Chouquet, du Quotidien de Paris, 07/03/92. (où elle prend la défense d'une meilleure politique familiale)

"De l'avortement raté au suicide". Tony Anatrella (contient le témoignage rétrospectif d'un garçon auquel le père a dit : "Si tu es là, c'est parce que je n'avais pas assez d'argent pour payer ton avortement").

La Croix, 23/02/92.

COMMUNIQUÉS

Un **tract standard**, facilement photocopiable et destiné à sensibiliser l'opinion et les élus au danger des projets de lois baclés du gouvernement en matière de **bioéthique**, a été adopté par les principales associations de défense de la vie. On peut se le procurer auprès d'elles, et notamment auprès de l'AOCFA, BP 53, 82502 Rueil Malmaison cédex. Tél : (1) 47 72 09 11.

Noter le **nouveau numéro de télécopie** du mouvement pro-vie colombien **Derecho A Nacer**, qui organise le 3^e Congrès Mondial pro-vie en 1992 :

Fax : 57 1 210 3967. (IRLF WR, 12/03/92)

AGENDA

Bratislava, Slovaquie, 28-31/05/92.

Congrès Mondial provie 1992.

Co-organisé par :

Donum Vitae, Slovaquie;

Conseil pontifical pour la Famille, Vatican;

Ministère de la santé, Rép. Slovaque.

Avec la participation de : (liste non-exhaustive)

Allanza Latino-americana para la Familia, Venezuela;

Families of America Foundation, USA;

Family Center Zagreb, Croatie;

Human Life International, USA;

Kirche im Not, Allemagne;

Life, Grande-Bretagne;

Provie, France;

Fédération Internationale du droit à la Vie (IRLF), Italie;

World Council For life and family, USA

Organisation mondiale pour la Méthode Billings (WOOMB), Australie.

Traductions instantanées en anglais, français, allemand, italien, espagnol, tchèque et slovaque. Prix : US\$ 155.

Inscriptions théoriquement closes depuis le 31/03/92.

S'adresser à :

World Pro-Life Congress

Congress Secretariat

M-Mikolasik, M.D.

Ministry of Health SR

Spitalska 6

81305 Bratislava

CSFR, Slovaquie

Tél : 42 7 334 912. - Fax : 42 7 576 27.

BIBLIOGRAPHIE

Children : Blessing or Burden ? Exploding the myth of the small family

("Les enfants : bénédiction ou fardeau ? Dénoncer le mythe de la famille réduite").

Max Heine, [1992 ?].

Creation House Publisher, Altamonte Springs, Florida, USA. 225 p. US\$8. [Conseillé dans la revue pro-vie Life Advocate, 02/92]. [Non reçu]

La dérive totalitaire du libéralisme.

Michel Scooyans, 11/91.

Ed. Universitaires, 224 p. 150 FF.

(Michel Scooyans est connu pour ses ouvrages sur la dimension politique de l'avortement. ce nouvel ouvrage, s'il dépasse largement le seul problème de l'avortement, l'inclut, notamment en abordant les aspects du contrôle des naissances imposé par le Nord au Sud). (Analyse parue dans "La libre Belgique, 22/02/92). [Non reçu]

Monstres, histoire du corps et ses défauts.

JL. Fischer, 1991.

Ed. Syros-Alternatives, 128 p. 140 FF.

(Histoire de la perception des malformations congénitales dans la société). [Non-reçu]

Hard truth

Vidéocassette de langue anglaise : ["La dure vérité (sur l'avortement)"]. [1992 ?] 10 mn. US\$ 15 + 5 (sauf Canada : +3).

American Portarit Films

PO Box 19266

Cleve. OH 44119

(Conseillée par les associations pro-vie nord-américaines)

lu pour vous

Au service de la vie, l'instrument de travail du sommet des experts sur la vie, Rome 20/22/04/91.

La Trêve de Dieu, numéro spécial, 02/92. 14 p. 20 FF (les 50: 15 F l'unité; les 100: 10 FF l'unité). La Trêve de Dieu, BP 167, 92805 Puteaux, France.

[version française intégrale et annotée par La Trêve de Dieu du texte du Vatican, résultat d'un groupe d'experts réunis par le

cardinal Trujillo (Conseil pontifical pour la Famille) à la suite du Consistoire Extraordinaire des cardinaux sur le thème "les menaces contre la vie", les 4-7/04/91. Constitue un résumé extrêmement condensé des connaissances et réflexions actuelles relatives à l'avortement (aspects scientifiques, doctrinaux, culturels, législatifs, géo-politiques). Sorte de résumé des faits essentiels que chacun devrait connaître concernant l'avortement et la position de l'Eglise Catholique. Les annotations de la Trêve de Dieu présentent la particularité d'illustrer par des exemples et des détails concrets la formulation assez conceptuelle, quoique d'une clarté inattendue, du texte pontifical, et ce, sans en déformer l'esprit ou prétendre le compléter ou s'y substituer.

En annexe : Rapport de la Commission internationale d'enquête sur le RU 486.]

Conséquences de la croissance démographique rapide dans les pays en voie de développement. Acte du colloque INED-Division de la population des Nations-Unies à New-York, août 1988.

Rassemblés par G. Tapinos, D. Blanchet et D.E. Horlacher, 03/91.

Ed. INED, 367 p. 150 FF. ISBN ?.

Edité également en anglais aux Etats-Unis par Taylor et Francis Publishers.

[L'avortement est parfois présenté comme un moyen de désamorcer la "bombe démographique". L'argument peut se décomposer en deux postulats : 1/La croissance démographique est une catastrophe (malthusianisme); 2/La fin (enrayer la croissance démographique) justifie tous les moyens (y compris l'avortement). Répondre au second postulat est assez simple : il existe suffisamment de méthodes de planification des naissances non-abortives. Par contre, les arguments font souvent défaut pour contrer le catastrophisme malthusien. Cet ouvrage est exceptionnel de ce point de vue :

- il s'agit des actes d'un colloque scientifique, organisé par des organisations que l'on ne peut pas estampiller "pro-vie".

- son objet était précisément de confronter les théories (pessimistes ou optimistes) sur les effets de la croissance démographique avec les faits.

L'introduction est sans ambiguïté :

"Le modèle malthusien et ses dérivés ont longtemps constitué la référence [en matière de prédiction des effets de la croissance démographique], jusqu'à ce que des propositions théoriques qui les sous-tendent et leur valeur prédictive soient fortement remises en question. La réunion, à l'origine de ce volume, avait précisément pour objet de dégager les axes de réflexion qui se dessinent depuis quelques années, en rupture avec les simplismes auxquels avait parfois abouti la vulgate malthusienne (sans prétendre, pour autant, récuser en bloc le message malthusien). L'ambition est de saisir, au moment où elle commence à prendre forme, la problématique nouvelle. (...). Ce volume n'a pas pour ambition de dresser un bilan complet des coûts et bénéfices de la croissance démographique; il vise à montrer les limites de l'approche "catastrophiste", héritage du modèle malthusien et à repérer les voies de recherche en cours, qui apparaissent les plus prometteuses.

Les textes de 12 intervenants ont été sélectionnés pour leur valeur pour figurer dans ces actes. Ils sont tous un peu ardu et demandent une heure de lecture chacun en moyenne.

1/la croissance de la population mondiale, passé, présent et avenir. (Les chiffres essentiels à connaître);

2/perspectives historiques sur les conséquences de la Croissance Démographique Rapide (dans la suite de cette analyse : CDR). (Analyse critique des données ayant servi de base aux modèles

malthusiens);

3/estimer l'effet de la CDR sur la croissance économique dans les Pays en Voie de Développement (PVD) : problèmes méthodologiques. (les études statistiques ayant servi de base aux modèles malthusiens/révisionnistes sont-elles fiables ?)

4/rerelations économiques internationales et CDR dans les pays dépendants;

5/CDR et changement technique et institutionnel. (Où l'on voit que les sociétés agraires s'adaptent spontanément aux croissances démographiques. On lit dans ce chapitre (p. 137) que si l'Afrique n'a pas su intégrer les techniques agricoles à haut rendement, c'est parce que, "contrairement à une idée répandue, l'Afrique est une région où la terre est abondante.");

6/CDR et pression sur l'environnement. ((p.156) : "En résumé, la théorie selon laquelle la dégradation de l'environnement est dûe en grande partie à la croissance de la population n'est pas confirmée par les données");

7/croissance de la population urbaine, emploi et pauvreté dans les PVD : un cadre conceptuel pour l'analyse des politiques. (La croissance urbaine est-elle une catastrophe ?)

8/croissance démographique rapide, état de santé et qualité des soins dans les PVD (brebis galeuse de l'ouvrage : apologie du Population Council, des méthodes "modernes" de planning familial, et utilisation de références tirées d'organismes pro-avortement);

9/CDR et parenté : l'effet d'une évolution démographique instable sur les réseaux de parenté en Chine 1750-2150. (modélisation);

10/la distribution mondiale des revenus : évolution sur la période récente et effets de la croissance démographique. (La CDR augmente-t-elle l'inégalité des revenus ?);

11/l'évolution des externalités liées à l'enfant dans les PVD : le cas de l'Inde. (La somme des nombres optimaux d'enfants au niveau de chaque ménage correspond-elle à l'optimum pour la nation entière, ou l'Etat doit-il intervenir pour amener les parents à avoir moins d'enfants qu'ils ne désirent ?);

12/résumé de l'ouvrage.

La conclusion est encore plus nette que l'introduction :

"La conférence des Nations-Unies sur les conséquences d'une CDR dans les PVD a examiné un grand nombre de problèmes concernant la croissance démographique en relation avec les changements économiques et sociaux. En conclusion de ces débats, un certain consensus s'est fait jour sur le fait que les facteurs démographiques n'ont pas nécessairement joué un très grand rôle, que ce soit pour freiner ou pour promouvoir le développement économique. (...) Le groupe de travail a suggéré que même dans les conditions de croissance démographique rapide, des transformations institutionnelles [ou politiques judicieuses] (...) pourraient aider les pays en voie de développement à surmonter la plupart des difficultés économiques auxquelles ils doivent faire face".

Dans le but de ménager la sensibilité malthusienne visiblement, et malgré cette conclusion nettement anti-malthusienne, le texte de conclusion se termine par une remarque qui peut s'interpréter ainsi : même si la croissance démographique rapide est tout à fait viable, une croissance démographique moins forte serait encore plus simple à gérer.

On rejoint alors le second postulat de départ de notre analyse : si le contrôle des naissances n'a pour seul objet que la tranquillité des décideurs politiques qui peuvent ainsi se contenter d'être médiocres, cela justifie-t-il tous les moyens?

Un livre un peu difficile mais d'un grand intérêt pour ceux qui luttent au niveau politique et mondial contre l'avortement. Inté-

ressant pour tous les militants qui ne cessent de trouver dans leurs journaux des allégations malthusiennes.]



ERRATUM

Dans le n°17, dans le deuxième paragraphe de la rubrique "Découverte" de la revue de presse, il fallait lire :
"Selon une étude menée (...), la prescription d'aspirine pendant la grossesse permet ..."

TransVIE-mag®

7, rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON, FRANCE

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée